AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0246
GB00BDSFG982-FS0057

24 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIPFMC PLC

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 janvier 2017, la société OppenheimerFunds, Inc.[1] (225 Liberty Street, New-York, NY 10281-1008, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2017, le seuil de 5% du capital de la société TECHNIPFMC PLC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 735 227 actions TECHNIPFMC PLC représentant autant de droits de vote, soit 2,73% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion entre les sociétés TECHNIP et FMC Techonologies[3].

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. La société OppenheimerFunds, Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 466 592 009 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-015 du 13 janvier 2017 et communiqué diffusé par la société en date du 17 janvier 2017.